

OBJECTIF Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sélection Obsèques Plus

Allianz Vie

1 Cours Michelet CS 30051

92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr – Appelez le +33 (0) 978 978 130 pour de plus amples informations

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de l'assureur.

Date de publication : 14.10.2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE Contrat d'assurance vie individuel

OBJECTIFS L'objectif principal du produit est de garantir, en cas de décès, quelle que soit la date du décès, un capital dont le montant est déterminé à la souscription. Ce capital est destiné au financement des obsèques de l'assuré. Il existe cependant un délai de carence d'un an en cas de décès par maladie (ce point est précisé dans le paragraphe « Prestations et coûts »).

En contrepartie du versement du capital en cas de décès, le souscripteur verse des cotisations. Leur montant est fixé en fonction du montant du capital choisi, de l'âge de l'assuré, de la durée de paiement des cotisations, de la périodicité des cotisations et du taux d'intérêt technique en vigueur à la date de signature de la demande de souscription.

Les cotisations versées sont investies dans l'actif général d'Allianz Vie. Cet actif est lui-même investi dans des produits financiers diversifiés et majoritairement dans des instruments de taux (par exemple, des obligations).

Le montant du capital est revalorisé chaque année à la date anniversaire de la date d'effet du contrat. Le taux de revalorisation est fixé d'un commun accord entre Henner et Allianz Vie et est au minimum égal à l'évolution de la valeur de l'indice INSEE (hors tabac).

La participation aux bénéfices, après déduction des intérêts crédités aux provisions mathématiques, au cours de l'exercice, est affectée :

- pour partie au produit, avec une date de valeur fixée au 31 décembre,
- et pour partie à la constitution, sur décision d'Allianz Vie, d'une Provision pour Participation aux Excédents (PPE) commune à toutes les catégories d'assurance vie. Les sommes portées à cette dernière pourront être portées au produit au cours des exercices suivants, dans le respect des contraintes légales et réglementaires.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS Ce contrat est destiné aux investisseurs souhaitant financer par anticipation leurs obsèques. L'investissement sur ce contrat ne nécessite pas de connaissance et/ou d'expérience des marchés financiers.

PRESTATIONS ET COÛTS Ce contrat garantit le versement d'un capital en cas de décès, quelle que soit la date du décès. Le capital décès est attribué, à hauteur des frais d'obsèques engagés, à l'entreprise de pompes funèbres ayant réalisé les obsèques ou à la personne ayant supporté les frais d'obsèques, sur présentation des factures. Le reliquat éventuel est versé à vos bénéficiaires (désignés selon la clause type prévue au contrat ou aux bénéficiaires de votre choix).

En cas de décès par maladie moins d'un an après la date d'effet du contrat, les bénéficiaires recevront le remboursement de la somme des cotisations déjà versées.

Le contrat comporte également des garanties d'assistance. Celles-ci sont assurées par FILASSISTANCE (Filassistance International – Société Anonyme au capital de 4 100 000 € – 433 012 689 RCS NANTERRE – Siège social : 108, Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud Cedex – Entreprise régie par le Code des Assurances).

En contrepartie des garanties, l'assuré s'engage à verser des primes. Le versement des primes, périodique, peut s'effectuer soit de manière viagère, soit sur une durée fixée à l'avance, de 5, 10 ou 20 ans.

La prime de risque biométrique est égale à 100% de la prime versée, sous déduction des coûts. Les coûts du contrat sont précisés dans la partie « Que va me coûter cet investissement ? ».

Le montant des prestations décrites ci-avant figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

DURÉE DE VIE DU PRODUIT Le contrat a une durée viagère. Le décès de l'assuré ou le rachat du contrat mettent fin au contrat. En cas de non-paiement des primes, l'assureur peut réduire le contrat (autrement dit, l'assuré conserve sa garantie, mais le capital garanti sera diminué) ou restituer la valeur de rachat à l'investisseur.


QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Le total des primes payées pendant toute la durée du contrat peut dépasser le montant du capital qui sera versé en cas de décès, si la durée de vie de l'assuré dépasse la durée estimée par l'assureur.

En outre, il existe un risque de perte en cas de rachat du contrat.

Vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 30 ans en fonction de différents scénarios en supposant que vous investissiez 1 000 EUR par an et que vous ayez 65 ans à la souscription. L'exemple présenté ici ne tient pas compte du montant maximum de capital qui peut être souscrit dans le cadre du produit Sélection Obsèques +. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter.

Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les sommes versées par l'assureur seront assujetties à la fiscalité française de l'assurance vie. Le cas échéant, si vous êtes résident fiscal d'un autre état membre de l'Union européenne, la législation fiscale de cet État peut également avoir des conséquences sur le montant des sommes perçues.

INVESTISSEMENT DE 1.000 EUROS PAR AN					
Prime d'assurance de 1.000 euros par an			30 ANS	8 ANS	1 AN
Scénarios en cas de survie					
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (valeur de rachat)		10.490 euros	3.755 euros	484 euros
	Rendement annuel moyen		-3,44 %	-9,02 %	-51,62 %
	Montant investi cumulé		30.000 euros	8.000 euros	1.000 euros
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (valeur de rachat)		11.359 euros	4.066 euros	489 euros
	Rendement annuel moyen		-3,40 %	-8,51 %	-51,07 %
	Montant investi cumulé		32.107 euros	8.285 euros	1.000 euros
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (valeur de rachat)		11.456 euros	4.101 euros	490 euros
	Rendement annuel moyen		-3,40 %	-8,46 %	-50,99 %
	Montant investi cumulé		32.342 euros	8.317 euros	1.000 euros
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (valeur de rachat)		11.562 euros	4.139 euros	492 euros
	Rendement annuel moyen		-3,40 %	-8,40 %	-50,84 %
	Montant investi cumulé		32.598 euros	8.351 euros	1.000 euros
Scénarios en cas de décès					
Événement assuré (sur la base du scénario intermédiaire)	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts (capital décès)		13.794 euros	13.794 euros	12.795 euros
Prime d'assurance cumulée			32.342 euros	8.317 euros	1.000 euros

QUE SE PASSE-T-IL SI ALLIANZ VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous pourriez subir une perte financière. En cas de défaillance d'Allianz Vie, le fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance couvre la perte financière jusqu'à 70 000 euros pour les sommes dues ou à devoir par l'assureur défaillant. Ce

montant est porté à 90 000 euros pour certaines rentes dues ou à devoir (rentes d'incapacité, d'invalidité ou résultant de contrats d'assurance en cas de décès).

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000 EUR par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les coûts varient en fonction de l'âge de l'assuré à la souscription. Les coûts que vous paierez peuvent donc être différents de ceux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le scénario ci-dessous présente un exemple de sortie volontaire d'un assuré âgé de 65 ans à la souscription, payant des cotisations viagères de 1 000 EUR par an, avec une périodicité de versement mensuelle, sur la base du scénario intermédiaire présenté à la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ». Les coûts totaux indiqués intègrent le risque biométrique.

INVESTISSEMENT DE 1.000 EUROS PAR AN			
SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 30 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 8 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN
Coûts totaux	20,886 euros	4,216 euros	510 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,40 %	8,46 %	50,99 %

COMPOSITION DES COÛTS Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN			
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,08 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	3,32 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : JUSQU'AU DÉCÈS DE L'ASSURÉ.

La durée de détention est donc variable selon les individus. Ce document présente l'exemple d'une durée de détention de 30 ans. VOUS DISEZ D'UN DÉLAI DE RENONCIATION DE 30 JOURS.

Le contrat est conçu pour un objectif d'investissement à long terme. Il est recommandé de le conserver pendant toute votre vie afin de bénéficier de l'ensemble des garanties du contrat.

Toutefois, vous pouvez à tout moment demander à recevoir toutes les sommes dues (« rachat total »), sans application de pénalités. Le rachat de la totalité des sommes dues met fin au contrat et à toutes les garanties.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pourrez consulter votre conseiller habituel d'Henner. Si sa réponse ne vous satisfait pas, il vous suffit de vous adresser :

- par mail à cellulereclamation@henner.fr ou par courrier à Henner - Service Qualité Groupe - 14, boulevard du Général Leclerc - 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex,

- ou par email à clients@allianz.fr ou par courrier à Allianz Relation Clients - Case courrier S1803 - 1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'assurance dont les coordonnées sont les suivantes : LMA – TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09 (www.mediation-assurance.org).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Allianz Vie doit vous remettre, avant la souscription, les Dispositions Générales valant note d'information puis les Dispositions Particulières qui matérialisent la conclusion du contrat. Une fois par an, Allianz Vie doit vous adresser un relevé de situation. L'ensemble de ces documents vous sont remis par l'intermédiaire de Henner.